

2008

RAPPORT ANNUEL

2008

PRO MENTE SANA

08

IMPRESSUM

Rédaction Pro Mente Sana Suisse romande

Design Anull Grafikdesign, Zurich, www.anull.ch

Mise en pages et illustrations Mattea Gianotti, Zurich, www.matteagianotti.ch

Impression Imprimerie Médecine&Hygiène, Genève

© Pro Mente Sana Suisse romande reproduction autorisée avec mention de la source

Ce rapport est disponible sur le site Internet www.promentesana.org

ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA

MEMBRES DU COMITÉ

M^{me} Gisèle BOSSEL Infirmière en psychiatrie, Le Pâquier

M^{me} Isabelle CHATAGNY Psychologue, Genève

M. Jürg GASSMANN Secrétaire central, avocat,
Fondation suisse PMS, Zurich

D^r Gilles GODINAT Médecin psychiatre, Genève

M. Raoul GROSS D^r ès lettres, Lausanne

M. Rolf HIMMELBERGER Genève

D^r Georges KLEIN Médecin-chef, Service de psychiatrie
et psychothérapie hospitalière adulte, Réseau Santé Valais,
Institutions psychiatriques du Valais romand, Monthey

M. Ueli LEUENBERGER Conseiller national, Genève

M^{me} Isabelle MARTIN Genève

MEMBRES DU BUREAU

M^{me} Maria ROTH-BERNASCONI (présidente)
Conseillère nationale, Grand-Lancy

M. Pierre-Alain VUAGNIAUX (trésorier) Ingénieur EPFZ,
consultant, Onex

M^e Nils DE DARDEL Avocat, Chêne-Bougeries

D^r Yasser KHAZAAL Médecin psychiatre,
médecin adjoint HUG, président de la section romande
de la Société suisse de psychiatrie sociale, Genève

PRÉFACE

ADIEU 2008, VIVE L'AN NEUF !

Pour l'association romande Pro Mente Sana, l'année 2008 a été celle du changement. L'équipe du bureau s'est renouvelée et M^{me} Nelly Guichard, présidente sortante, m'a cédé sa place. Depuis, j'ai pu constater le précieux travail fourni par ma prédécesseure. Qu'elle soit ici très chaleureusement remerciée pour tout ce qu'elle a accompli au service de l'association.

Souvent, la distinction entre nos activités et celles des associations de patients ou de proches prête quelque peu à confusion. Il me semble donc utile de rappeler les buts de notre organisation.

Pro Mente Sana a pour mission de soutenir la cause des personnes souffrant d'une maladie ou d'un handicap psychiques, à travers plusieurs objectifs. L'association promeut et défend les intérêts des personnes atteintes d'un handicap ou de troubles psychiques. Elle vise l'égalité des droits pour ces personnes, soutient tout projet allant dans ce sens et lutte contre les préjugés. Pro Mente Sana joue donc un rôle de lobby, de porte-voix pour les sans-voix. Car, si les maladies psychiques sont répandues, les connaissances de la population en matière de santé psychique et de protection de celle-ci sont relativement limitées. L'action d'une association telle que Pro Mente Sana en est d'autant plus importante.

Comme la population, le monde politique accorde souvent peu d'attention à la santé psychique et aux préoccupations des personnes souffrant d'un handicap psychique. Un signe positif, toutefois : en décembre 2008, le Parlement fédéral a adopté une nouvelle loi sur la protection des adultes. Une loi dont Pro Mente Sana a accompagné l'élaboration durant presque dix ans. Ce texte remplace l'ancienne loi sur la tutelle, qui contenait des réglementations parfois discriminatoires. L'autonomie et le droit à l'autodétermination s'en trouvent globalement renforcés, ce qui nous réjouit.

Dans la même veine, le Parlement fédéral a promulgué un arrêté pour modifier la Constitution afin d'augmenter la TVA en faveur de l'assurance invalidité. Cette modification sera soumise à votation en 2009. Pilier important de notre sécurité sociale, l'AI ne peut remplir son rôle que si sa base financière est assurée. Espérons que le peuple et les cantons approuveront cette augmentation de la TVA et qu'elle puisse entrer en vigueur en 2010 ! Pro Mente Sana s'engagera dans ce sens, en collaboration avec toutes les autres associations actives dans le domaine du handicap.

Autre loi concernant le public que nous défendons : la nouvelle loi fédérale sur la prévention, qui doit permettre de mieux prévenir et détecter les maladies non transmissibles et les maladies psychiques. Là aussi, Pro Mente Sana est intervenue dans la procédure de pré-consultation et s'est déclarée satisfaite de la mention explicite des maladies psychiques. Nous devons également réfléchir à l'organisation de notre association et repenser notre collaboration avec la Fondation Pro Mente Sana en Suisse alémanique. Des entretiens réguliers, des échanges plus fréquents doivent servir à améliorer encore nos prestations et nos actions.

Vous le voyez, le travail ne manque pas pour poursuivre notre engagement en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques. Un travail qui doit rendre visible ce qui reste souvent caché et tracer un chemin pour que les sans-voix aient... une voie.

Pour terminer, j'aimerais remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, soutiennent les activités de Pro Mente Sana, notamment les membres du bureau et du comité, l'équipe professionnelle, les subventionneurs et les donateurs. Grâce à vous, Pro Mente Sana continuera à donner de la voix en 2009.

Maria-Roth Bernasconi, présidente et conseillère nationale



ÉTAPES IMPORTANTES DANS LA POLITIQUE SOCIALE ET LA POLITIQUE DE LA SANTÉ

La politique n'accorde que rarement à la santé psychique et aux préoccupations des personnes souffrant d'un handicap psychique l'intérêt qu'elles méritent. Il est donc d'autant plus important que Pro Mente Sana s'engage résolument pour attirer l'attention sur ce thème et donne une voix aux intérêts des personnes affectées par une maladie psychique.

LOI SUR LA PRÉVENTION : UNE CHANCE POUR LA SANTÉ PSYCHIQUE

Les connaissances de la population suisse sur la santé psychique et les moyens de la protéger restent encore limitées. Les maladies psychiques étant pourtant très répandues, il est urgent d'agir. Toutefois, la Confédération ne dispose actuellement pas des compétences nécessaires pour agir dans le domaine de la prévention et de la détection précoce des maladies non transmissibles et psychiques. Une nouvelle loi sur la prévention doit permettre de combler cette lacune en constituant une base légale pour les mesures entreprises par la Confédération. Pro Mente Sana s'est exprimée positivement sur l'avant-projet de loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé lors de la procédure de consultation et a constaté avec satisfaction que le rapport explicatif cite explicitement la prévention des maladies psychiques parmi les thèmes possibles des futurs programmes nationaux. Le Conseil fédéral présentera son message probablement en 2009 et soumettra le projet de loi sur la prévention aux Chambres fédérales.

LE PARLEMENT ADOPTE LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DE L'AI

A la suite de discussions laborieuses, les Chambres fédérales ont adopté en été 2008 le financement additionnel de l'assurance invalidité, réclamé depuis longtemps. Pour assurer le financement de l'AI, le projet prévoit une hausse proportionnelle de la TVA de 0,4 point pendant sept ans. Peu populaire, cette augmentation des impôts est indispensable, puisque l'AI continue d'être fortement déficitaire même après la 5^e révision. L'absence de recettes supplémentaires risquerait d'entraîner des coupes importantes dans les prestations. La votation populaire sur le financement additionnel de l'AI aura lieu le 27 septembre 2009. En été 2008, Pro Mente Sana s'est jointe à une association réunissant près de 40 organisations suisses de personnes handicapées et de la santé pour lancer la campagne intitulée «Oui au financement additionnel de l'AI». Le site de la campagne (www.proiv.ch) fournit des informations et des arguments en vue de cette votation importante.

PRÉPARATION D'UN PORTAIL D'INFORMATION POUR LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, la 5^e révision de l'AI veut renforcer le principe consistant à faire passer l'intégration avant la rente. Pro Mente Sana, en association avec Integration Handicap, l'organisation faîtière dans le domaine de l'intégration des handicapés, estime que dans le cadre de la mise en œuvre de la 5^e révision de l'AI, il est nécessaire d'agir pour informer, sensibiliser et soutenir les employeurs en vue de l'intégration d'employés. Les deux organisations ont donc confié à la société Brugger und Partner AG le mandat d'analyser systématiquement les besoins en matière d'outils de sensibilisation et d'information et d'évaluer les possibilités de réaliser un portail Internet. L'analyse des interviews menées avec des représentants des différents groupes d'acteurs a clairement montré l'existence d'un besoin d'informations pratiques destinées aux employeurs.

Un portail d'information offrant des conseils pratiques et des services sera donc mis en place au cours de l'année 2009. Conçu en fonction des besoins des employeurs, il rassemblera et traitera les informations importantes sous une forme attrayante. L'objectif est de maintenir ou de créer des places de travail pour des employés handicapés dans le premier marché du travail. Ce projet, soutenu notamment par l'Office fédéral des assurances sociales, sera mis en place par une nouvelle organisation encore à créer, dont l'Union patronale suisse fera probablement partie.

NOUVEAU DROIT DE LA PROTECTION DE L'ADULTE : UN BILAN GLOBALEMENT POSITIF

Après plusieurs années de travaux préliminaires, les Chambres fédérales ont adopté le nouveau droit de la protection de l'adulte en décembre 2008. Pro Mente Sana a suivi l'élaboration du projet durant les dix ans qui ont été nécessaires au processus législatif. Au final, le bilan est positif. Tous les objectifs n'ont pas pu être atteints, mais l'autodétermination et la protection des droits des personnes souffrant d'un handicap psychique ont pu être renforcées. Le nouveau droit n'entrera probablement pas en vigueur avant 2012.

ACTIONS « SUR MESURE »

L'élément central du projet est constitué par des actions « sur mesure » qui remplaceront les mesures tutélaires rigides (curatelle, gérance et conseil légal) dont disposent actuellement les autorités. Une nouvelle institution unique – la curatelle – est prévue. Dans chaque cas, l'autorité ordonnera des mesures en limitant l'assistance étatique au strict nécessaire. L'indépendance et le droit des personnes concernées à disposer d'elles-mêmes seront garantis autant que possible. Les nouvelles autorités de protection de l'adulte seront tenues de travailler « sur mesure ». Cette tâche complexe sera confiée à une autorité interdisciplinaire et non plus à une autorité de milice, comme c'est encore le cas aujourd'hui dans de nombreuses communes.

RENFORCEMENT DES MESURES PERSONNELLES ANTICIPÉES

Le droit de protection de l'adulte introduit deux institutions qui permettent à une personne capable de discernement de prendre des dispositions pour le cas où elle deviendrait incapable de discernement. Il s'agit d'une part du mandat pour cause d'inaptitude, qui permet de désigner une personne qui représente la personne mandante dans les rapports juridiques avec des tiers en cas d'incapacité de discernement de cette dernière, par exemple pour le paiement de factures ou la gestion du patrimoine. Il s'agit d'autre part, dans le domaine médical, de l'institution des directives anticipées du patient, déjà établie dans de nombreux cantons et désormais inscrite au niveau fédéral.

MEILLEURE PROTECTION LORS DU PLACEMENT À DES FINS D'ASSISTANCE

Des progrès sont également réalisés en ce qui concerne la privation de liberté à des fins d'assistance, désormais appelée placement à des fins d'assistance. Pour pouvoir ordonner un placement, le médecin devra dans chaque cas examiner et entendre la personne concernée. Le Conseil national a heureusement biffé une disposition juridiquement problématique ajoutée par le Conseil des Etats qui aurait permis au médecin traitant d'ordonner en cas d'urgence particulière le placement d'une personne concernée pour 24 heures sans l'examiner et sans l'entendre. Autre modification, le placement ordonné par le médecin est désormais limité à un délai maximal de six semaines. Un placement plus long nécessite une décision de l'autorité de protection de l'adulte.

HARMONISATION DES CONDITIONS POUR LES TRAITEMENTS SANS CONSENTEMENT

Les conditions pour les traitements forcés lors de privation de liberté à des fins d'assistance ont été harmonisées dans le droit fédéral. Pro Mente Sana s'est particulièrement engagée – avec succès – pour que les traitements forcés de personnes capables de discernement ne soient pas autorisés. Pro Mente Sana s'est par contre opposée en vain à un passage habilitant les cantons à prévoir des mesures ambulatoires contre la volonté de la personne concernée. Le débat suscité par cette disposition au Conseil national a cependant permis une certaine clarification : les cantons ont ainsi le droit d'ordonner à une personne concernée de prendre un médicament déterminé, mais cette disposition ne couvre pas l'administration forcée de médicaments.

CONSEIL JURIDIQUE

Le service de conseil juridique de Pro Mente Sana a pour mission d'offrir aux consultants de Suisse romande une analyse juridique de leur situation, d'examiner leurs moyens d'action et de les orienter vers d'autres services si le suivi d'un dossier s'avère nécessaire. Il traite de questions relatives à l'hospitalisation, aux traitements, aux assurances sociales, au droit du travail et de la famille, etc. Il s'occupe de tout problème juridique en lien avec la maladie et le handicap psychiques.

Durant l'année 2008, le conseil juridique a été sollicité à 379 reprises.

Nombre d'appels en 2008 : 379

Durée des conseils

Jusqu'à 20 minutes	187	49,3%
De 21 à 60 minutes	161	42,5 %
Plus de 60 minutes	31	8,2%

Statut du/de la consultant(e)

Inconnu	Patient(e)	Proche	Professionnel(le)
3	217	88	71
0,8%	57,3%	23,2%	18,7%

Provenance de l'appel par cantons

BE	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS	Indéterminé
9	15	253	7	11	3	60	11	10
2,4%	4%	66%	1,8%	2,9%	0,8%	15,8%	2,9%	2,6%

Type de contact

Téléphone	271	69,0%
Réception de courrier	35	8,9%
Rencontre dans les locaux de PMS	2	0,5%
Réception de courriel	57	14,5 %
Rappel après message sur répondeur	26	6,6%
Rencontre dans un lieu extérieur à PMS	1	0,3%
Courriel provenant du site	1	0,3%

Type de réponse fournie

Ecoute et compréhension	71	12,0%
Envoi de documentation ou brochure PMS	15	2,5%
Envoi de documentations diverses autres que PMS	13	2,2%
Intervention auprès d'un tiers	2	0,3%
Autres	12	2%
Procurer une adresse	79	13,4%
Procurer un(e) avocat(e)	23	3,9%
Renvoi au conseil psychosocial	37	6,3%
Réponse à une question concrète	335	56,8%
Suivi de cas, soutien	2	0,3%

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

Le service de conseil psychosocial de Pro Mente Sana a pour mission de donner des informations sur des thèmes concernant la santé mentale et les troubles psychiques. Il doit actualiser les adresses répertoriées dans une base de données informatique couvrant toute la Suisse romande, en rapport avec des questions de logement, de scolarité, de formation, de travail, de lieux d'activité et d'occupation, de loisirs et vacances, de prise en charge thérapeutique, des coordonnées de groupe d'entraide et de soutien, etc. Enfin, il est en contact avec les diverses associations existantes dans le but d'apporter la meilleure information possible aux consultants.

Nombre d'appels en 2008 : 345

Durée des conseils

Jusqu'à 20 minutes	183	53%
De 21 à 60 minutes	146	42,3%
Plus de 60 minutes	16	4,6%

Statut du/de la consultant(e)

Inconnu	Patient(e)	Proche	Professionnel(le)
12	115	95	123
3,5%	33,3%	27,5%	35,7%

Provenance de l'appel par cantons

BE	FR	GE	JU	NE	TI	VD	VS	France	Inconnu
6	16	221	6	5	2	42	7	3	40
1,7%	4,6%	64,1%	1,7%	1,4%	0,6%	12,2%	2%	0,8%	12,1%

Type de contact

Téléphone	194	69,0%
Réception de courrier	26	8,9%
Rencontre dans les locaux de PMS	15	0,5%
Réception de courriel	98	14,5 %
Rappel après message sur répondeur	17	6,6%
Rencontre dans un lieu extérieur à PMS	10	0,3%
Courriel provenant du site	16	0,3%

Type de réponse fournie

Réponse à une question concrète	190	21,7%
Ecoute et compréhension	95	21,7%
Envoi de documentation	107	12,2%
Aide à la réflexion	149	17%
Procurer une adresse, orienter	220	25,1%
Renvoi au conseil juridique ou à Pro Mente Sana ZH	37	4,2%
Information sur Pro Mente Sana	56	6,4%

PUBLICATIONS DE PRO MENTE SANA

PAGES ROMANDES DANS LA REVUE «PRO MENTE SANA AKTUELL»

L'association romande dispose d'une page dans la revue alémanique de la Fondation suisse, « Pro Mente Sana aktuell ». Elle y rédige des articles en français sur des sujets qui touchent la Suisse romande. En 2008, deux articles sont parus.

Le premier article annonçait le concours lancé par la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale, avec le soutien de Pro Mente Sana Suisse romande. Revenant sur les objectifs de cette société et, en particulier, les activités de la section romande, l'article annonçait la première édition du concours d'idées et de projets touchant au domaine de la santé mentale. L'article du deuxième numéro de « Pro Mente Sana aktuell » portait sur le nouveau comité de Pro Mente Sana Suisse romande élu en mai 2008.

Il présentait les nouveaux membres, dont la présidente, M^{me} Maria Roth-Bernasconi, et exposait à nouveau les missions de l'organisation.

LETTRES TRIMESTRIELLES

La Lettre trimestrielle de Pro Mente Sana est adressée à près de 3700 destinataires en 2008, soit une augmentation de près de 50% par rapport à 2005.

La Lettre trimestrielle N° 39 du mois d'avril proposait le portrait de trois personnes dans leur trajectoire professionnelle. La 5^e révision de l'assurance invalidité, entrée en vigueur début 2008, mise sur un renforcement de l'intégration professionnelle grâce à de nouvelles mesures, de nouveaux outils. Avant de pouvoir évaluer l'efficacité de ces mesures, cette Lettre trimestrielle se proposait de brosser le portrait de trois personnes, souffrant de maladie psychique, dans leur parcours professionnel. Ces parcours sont différents mais aussi exemplaires. Chacun d'entre eux dénote des difficultés et des obstacles auxquels doivent faire face, sur ce terrain, des personnes atteintes dans leur santé. Mais plus encore qu'une fragilité pour laquelle le monde professionnel n'a que peu de considération, l'atteinte à la santé psychique complique la situation. En effet, ce type de problème est invisible, n'est pas reconnu, est ignoré, suscite des craintes. Comment se maintenir dans un emploi alors que la maladie est là ? Comment le cacher ou le dévoiler à son supérieur, à ses collègues ? Comment trouver les ressources pour continuer à vivre dans un environnement professionnel qui se durcit ? Comment trouver un emploi alors que la solitude, l'isolement et le découragement sont quotidiens ? Ces récits, chacun à sa manière, répondaient à des interrogations inhérentes à ces situations difficiles et délicates, dans une société qui supporte de moins en moins ce qui est hors norme.

La Lettre du mois de juin présentait Psydom, un service mobile privé de soins psychiatriques infirmiers au service de la population des cantons de Neuchâtel et Fribourg. Ce service, issu de la loi de 1997 qui autorise les infirmiers à travailler en qualité d'indépendants, s'est développé progressivement et, aujourd'hui, cette petite équipe répond clairement à un besoin de la population. Offrant des solutions de traitement alternatives, originales, efficaces, Psydom, qui intervient dans le milieu de vie, est apprécié tant des usagers que de leurs proches, ainsi que des professionnels de la santé. En effet, Psydom est bien intégré dans le système de soins et s'inscrit dans une psychiatrie en mutation qui, de plus en plus, vise à promouvoir des soins dans l'environnement des patients. Ce constat démontre non seulement l'importance des soins à domicile qui devraient être encouragés et développés dans d'autres cantons, mais également la capacité des infirmiers indépendants à se structurer et à proposer des soins de qualité.

La Lettre trimestrielle N° 41 portait sur les mesures de contrainte. Rédigé dans une perspective juridique, ce document faisait l'éventail des nouvelles dispositions cantonales autorisant les mesures de contrainte en psychiatrie, de même que des pratiques allant dans ce sens. Elle mettait en garde contre une tendance de la société actuelle à développer un arsenal juridique sécuritaire qui risque de plus en plus de compromettre l'exercice de droits fondamentaux.

La Lettre trimestrielle de décembre 2008 évoquait la détection précoce, nouvel outil de la 5^e révision de l'assurance invalidité. Avec un regard naïf et distancié, ce texte remettait en cause quelques évidences sur la question, par exemple que l'endettement de l'AI implique forcément des économies et que les économies doivent immanquablement passer par une diminution des rentes octroyées. A priori, le raisonnement validé par le résultat des votations du 17 juin 2007 se tient et il n'y aurait pas lieu de s'y attarder. Pourtant, ce texte relevait que la question de savoir comment faire des économies éludait implicitement celle de savoir si oui ou non il faut en faire. D'autres solutions auraient pu être envisagées : chercher l'argent ailleurs, par exemple là où il y en a. Et puis, même en admettant la nécessité de réaliser des économies, l'action aurait pu porter plus spécifiquement sur les causes de l'explosion du nombre de demandes de rentes. Or, cette nouvelle loi est plus restrictive dans ses prestations. Le texte s'achevait sur l'espoir qu'elle soit appliquée avec bon sens et humanité.

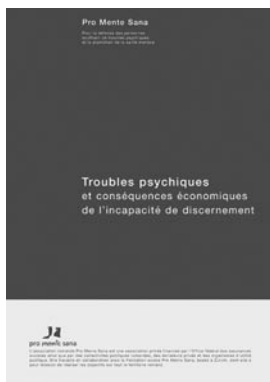
BROCHURES THÉMATIQUES



Collection psychosociale

Le trouble de la personnalité borderline. Comprendre la maladie et trouver de l'aide

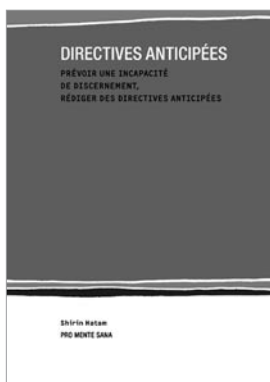
En 2006, la brochure d'Andreas Knuf élaborée par la Fondation suisse Pro Mente Sana et consacrée au trouble de la personnalité borderline a été traduite en français. Ce document a rencontré un large succès en Suisse romande puisqu'il a été diffusé à près de 6000 exemplaires. Il a été réédité en 2008 avec une actualisation des adresses utiles.



Collection juridique

Troubles psychiques et conséquences économiques de l'incapacité de discernement

Paru en 2005, ce premier numéro de la collection juridique intitulé *Troubles psychiques et conséquences économiques de l'incapacité de discernement* a également été largement diffusé en 2008.



Directives anticipées – Prévoir une incapacité de discernement, rédiger des directives anticipées

Initialement éditée en 2004, cette brochure rapidement épuisée a été rééditée sous une forme actualisée avec un contenu amélioré, en 2007, et largement diffusée en 2008.

DIVERS

Les droits des patients et la loi valaisanne de santé, site Internet du SIFOR (Service d'information, formation et recherche) Centre hospitalier du Chablais, Réseau santé Valais.

Autodétermination et autonomie : un droit bafoué ? Site Internet d'InsoS.

La contrainte médicale est entrée dans les mœurs, Reiso.org

Mesures de contrainte : que dit la loi dans nos cantons romands ?

Actes du congrès du GRAAP « Maladies psychiques. La force de la relation », Lausanne 2008.

GREPSY

La brochure *Troubles psychiques, carnet d'adresses genevois* dont Pro Mente Sana a coordonné la réalisation en 2005 sera rééditée en 2009.

SITE INTERNET

Le site promentesana.org, qui contient des informations actualisées, est aujourd'hui toujours davantage consulté puisque près de 25000 visites ont été recensées en 2008.

COURS, CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

- 05.02.08: «Présentation de la 5^e révision de l'assurance invalidité», Communauté genevoise d'action syndicale, à l'intention des juges au Tribunal cantonal des assurances sociales et des secrétaires syndicaux.
- 22.02.08: «Perception de la maladie psychique dans le cadre des révisions actuelles des assurances sociales I», Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 04.03.08: «Tutelle et curatelle», dans le cadre de la formation permanente des Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Genève.
- 05.03.08: «Doués de folie. Récits à bascule», Mercredi des soins psychiatriques, Hôpital de Cery.
- 14.03.08: «Droit des personnes et maladies psychiques I», Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 14.03.08: «Perception de la maladie psychique dans le cadre des révisions actuelles des assurances sociales II», Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 18.03.08: «Directives anticipées» dans le cadre de la 12^e rencontre nationale de Pro Senectute *Les directives anticipées: un outil au service du respect de l'autonomie de la personne*, Berne.
- 18.03.08: présentation de Pro Mente Sana dans le cadre de la formation permanente des Etablissements publics pour l'intégration (EPI), Genève.
- 15.04.08: «La 5^e révision de l'assurance invalidité. Et après?», Haute Ecole de travail social, Genève.
- 17.04.08: «Le droit des patients en Valais», dans le cadre de la Journée médico-légale valaisanne: mesures tutélaires en faveur des adultes et interventions médicales, Martigny.
- 08.05.08: «Droit des personnes et maladies psychique II», Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 21.05.08: «Mesures de contrainte: que dit la loi dans nos cantons romands?» dans le cadre du Congrès du GRAAP *La force de la relation*, Lausanne.
- 03.06.08: «Droit des patients psychiques», Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.
- 10.06.08: «Troubles psychiques et associations: regards, ressources, rôles I», formation continue, Hôpitaux universitaires de Genève, FSASD, Hospice général,
- 11.06.08: participation à une table ronde sur le thème: «Qui aide les personnes souffrant de maladie psychique à construire une carrière professionnelle?» dans le cadre de l'assemblée générale de la CORAASP, Genève.
- 16.09.08: «Autonomie et autodétermination: un droit bafoué?», dans le cadre du congrès d'Inso, Flims.
- 04.11.08: «Troubles psychiques et associations: regards, ressources, rôles II», Haute Ecole de santé, Genève.
- 13.11.08: «Troubles psychiques et associations: regards, ressources, rôles III», programme d'enseignement postgradué, spécialisation en psychiatrie communautaire, Hôpitaux universitaires de Genève.
- 28.11.08: Congrès de Pro Mente Sana, *Pour une psychiatrie en mouvement*, «Nouveau droit sur la protection de l'adulte», Bienne.
- 15.12.08: «Pensée critique en santé mentale», Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne.

CONGRÈS ANNUEL DE LA FONDATION SUISSE

Dans la ligne du congrès annuel 2007 centré sur le rétablissement, le congrès annuel d'anniversaire de Pro Mente Sana s'est déroulé les 27 et 28 novembre 2008 à Bienne sous le titre «Pour une psychiatrie en mouvement – Saisir les chances, oser le changement!»

CHANTIERS LÉGISLATIFS

Pro Mente Sana intervient dans le cadre de procédures de consultation, de prises de position sur des projets de loi, sur des révisions de lois et des rapports officiels. Pro Mente Sana est également consultée en tant qu'experte pour participer à des commissions ou à des groupes de travail institués par les autorités et les administrations.

GENÈVE

Protection des données

Au titre de la collaboration interinstitutionnelle, les décisions de refus de l'assurance invalidité sont envoyées in extenso à toutes les instances qui pourraient avoir à traiter du cas (OCE, CASS, RMCAS et SPC). Or, elles peuvent contenir le diagnostic psychiatrique et, par exemple, des considérations sur le manque d'efforts fournis par l'assuré. Nous avons entrepris des démarches auprès de l'Office cantonal de l'assurance invalidité, du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence et du Préposé cantonal à la protection des données afin de faire valoir que cette transmission automatique d'une décision faisant état d'un diagnostic, de soupçons de simulation ou de manque d'efforts, ne favorise pas, à notre sens, le but poursuivi par la collaboration interinstitutionnelle, à savoir de permettre un accès rapide aux mesures de réinsertion.

Chambres fermées

A la suite de la publication de l'arrêt 5A_656/2007, et au commentaire émis par les HUG sur le fait que le placement en chambre fermée se décidait uniquement à des fins thérapeutiques, nous avons interpellé les HUG pour contester le caractère systématiquement thérapeutique de ce traitement dont les effets secondaires indésirables sont reconnus notamment par les normes du CPT (comité européen pour la prévention de la torture).

Commission des droits de l'homme du Grand Conseil

Pro Mente Sana a été auditionnée par la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil du canton de Genève sur les directives internes de l'hôpital psychiatrique de Belle-Idée autorisant la contention et la chambre fermée.

Projet Alliance contre La dépression

Projets d'action nationaux et européens d'information et d'amélioration de la qualité des soins pour les personnes dépressives (www.eaad.net/fra/our-concept-1.php).

Pro Mente Sana a été associée par le canton de Genève à une réflexion sur le projet «Alliance contre la dépression», projet qui devrait se développer dans les prochaines années au niveau cantonal. Dans ce cadre, en 2008 Pro Mente Sana a informé l'association Dialogai sur la santé mentale et a soutenu l'élaboration d'une brochure et d'un site Internet de prévention et d'information sur la dépression à l'intention de la population homosexuelle.

Troubles psychiques et travail

Pro Mente Sana Suisse romande a également pris l'initiative d'organiser, en collaboration avec la Fédération des entreprises romandes et l'Office cantonal de l'assurance invalidité du canton de Genève, un après-midi de conférences et de réflexion sur le thème «Troubles psychiques et travail». Ce colloque, qui aura lieu en 2009, a pour but d'informer les employeurs sur les nouveaux outils que l'assurance invalidité met à leur disposition lorsque l'un de leurs employés est atteint dans sa santé psychique. Il traitera également de la nature des atteintes à la santé psychique qui peuvent survenir dans le contexte professionnel afin de permettre une meilleure compréhension de ces phénomènes très répandus. On encouragera également les employeurs à recruter des jeunes en rupture sociale et professionnelle afin de tenter de leur éviter un enfermement dans une voie sans issue.



PARTICIPATION À DES COMMISSIONS

GENÈVE

Commission de surveillance des professions médicales et des droits de patients

Cette commission, instituée par la nouvelle loi sanitaire genevoise, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006, a notamment pour but de veiller à la régularité des PLAFAs (privation de liberté à des fins d'assistance) dans le canton et de servir d'instance de recours contre les internements injustifiés. Elle comprend désormais deux représentants d'organisations se vouant statutairement à la défense des droits des patients. Pro Mente Sana, Forum Santé, la Fédération romande des consommateurs, Psychex et ATB ont été sollicités pour désigner des représentants. Ce sont ainsi deux titulaires et deux suppléants qui ont été élus à ces postes.

Autorité supérieure de levée du secret professionnel

Les cinq organisations citées plus haut ont également été invitées à proposer un représentant et un suppléant pour participer à cette autorité et Pro Mente Sana a une représentante dans cette instance.

VAUD

Pro Mente Sana a participé, à la demande du Département de la santé et de l'action sociale, à un groupe de travail sur la réglementation de la contention dans les situations difficiles dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action (2007-2012) de la politique de santé mentale.

FRIBOURG

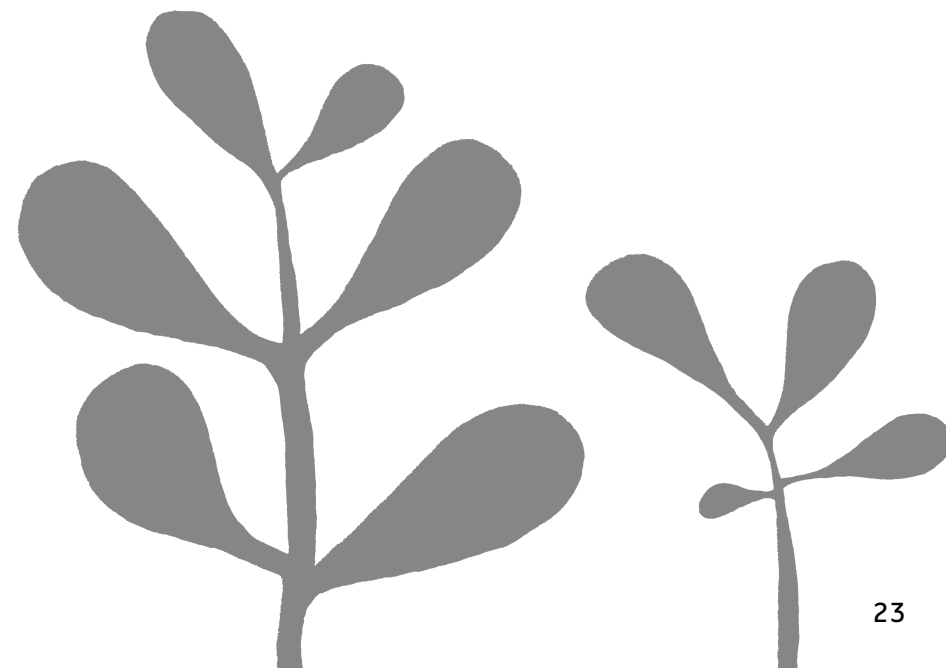
Pro Mente Sana a interpellé la responsable MAMAC (Medizinisch-ArbeitsMarktliche Assessments mit Case Management) du canton de Fribourg à propos d'une personne qui s'est vu supprimer une rente AI à 100% et envoyée au chômage, lequel lui a réclamé une attestation de capacité de travail à 100% que son médecin ne peut lui fournir car elle serait contraire à la réalité médicale. Cette personne a ainsi été exclue du filet social suite une révision du droit à la rente.

PROCÉDURE DE CONSULTATION

Pro Mente Sana a pris position sur deux directives de l'Académie suisse des sciences médicales mises en consultation : *Dons d'organes solides par des personnes vivantes et traitement médical* et *Prise en charge des personnes en situation de handicap*.

RÉSEAU HANDICAP

Le travail au sein des groupes de défense d'intérêt, au niveau romand et fédéral, est essentiel pour faire avancer la cause et les droits de personnes handicapées psychiques. Pro Mente Sana Suisse romande participe donc régulièrement aux réunions de la DOK (Conférence des organisations faitière de l'aide privés aux handicapées), ainsi qu'à la Commission de politique sociale d'AGILE.



TRAVAUX AVEC LES INSTITUTIONS PSYCHIATRIQUES

Rencontres entre associations et Service de psychiatrie adulte, HUG

Pro Mente Sana participe, depuis plusieurs années, aux rencontres entre les associations et le service de psychiatrie adulte des HUG, représenté par les responsables de différents secteurs, médical, infirmier, social et administratif. L'objectif de ces réunions est de faire progresser la connaissance réciproque, de débattre de thématiques importantes et de collaborer sur des projets précis afin de développer un partenariat entre la direction de l'hôpital et les associations de patients, de proches ou de défense d'intérêts des malades. En 2008, Pro Mente Sana a participé à six réunions de ce type et à une journée de réflexion sur l'accueil et l'hospitalisation en unités d'admission.

Pro Mente Sana a collaboré à l'élaboration et à la conférence infirmière sur le thème « L'expérience de la crise psychique, du traumatisme à la prévention » dans le but de transmettre des recommandations pour éviter le traumatisme, d'une part lié à l'expérience psychique et, d'autre part, pouvant être induit lors de la prise en charge par la société et l'institution psychiatrique (lors des traitements forcés par exemple).

Participation au comité de gestion du département de psychiatrie, HUG

Pro Mente Sana participe à la préparation des réunions organisées par le comité de gestion du département de psychiatrie.

Société suisse de psychiatrie sociale, section romande

Dans le souci de promouvoir les initiatives en lien avec le domaine de la santé mentale et ses rapports avec la réalité sociale actuelle, la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale a créé un « Prix » avec le soutien de Pro Mente Sana. Au terme d'un concours lancé en 2007, la section a attribué, en mai 2008, trois prix à des projets qui lui ont été soumis.

PRESTATIONS POUR L'ENCOURAGEMENT À L'ENTRAIDE

Centres d'information pour les groupes d'entraide

Depuis 2008, Pro Mente Sana fait partie du comité de soutien romand pour les groupes d'entraide en Suisse romande, en collaboration avec la fondation Kosch, afin de soutenir le développement dans les différents cantons romands de centres d'information, pour faciliter l'accès et l'activité des groupes d'entraide et améliorer leur reconnaissance au niveau politique et socio-sanitaire.

GENÈVE

« Troubles psychiques et associations : regards, ressources » – cours de formation donné en collectif à Genève et film en préparation

En partenariat avec des associations de personnes concernées (ATB, AETOC, L'Expérience, REEV) et des associations de proches (Le Relais, le Biceps), Pro Mente Sana organise et pilote un cours à l'intention des professionnels de la santé qui a pour objectif de présenter des témoignages de personnes concernées et d'ainsi démontrer l'utilité de l'expertise des malades.

Ce cours a été dispensé en 2008 dans le cadre de la formation continue des HUG, FSASD, Hospice général, à la Haute Ecole de santé dans le cursus de formation des infirmiers et dans le cadre du programme d'enseignement postgradué des médecins, spécialisation en psychiatrie communautaire, HUG.

Eu égard au nombre croissant des cours donnés, un film à usage pédagogique est en préparation. Il contiendra des témoignages. Une association, PSYFOR a été créée pour s'occuper de la recherche de fonds et de la réalisation de ce projet.

GREPSY, groupe de rencontre et d'échange en santé psychique

Pro Mente Sana a soutenu le comité d'organisation du 1^{er} forum Grepsy en 2008. Deux jours durant, ce forum a mis en évidence le réseau psychosocial constitué par les associations genevoises, partenaires et complémentaires au réseau médical et social. Les associations élaborent des projets communs de réflexion et de recherche qui promeuvent une autre perception de la santé mentale. Dans le cadre du forum, elles ont débattu de la prévention et de problématiques plus concrètes, comme le logement, par exemple.



Troubles psychiques, carnet d'adresses genevois

Editée par le GREPSY, sous la direction de Pro Mente Sana en 2003 et 2005, cette brochure présente les ressources associatives en santé mentale à Genève. Elle a connu un large succès et il convenait d'élaborer une nouvelle édition. La recherche de financement a commencé et abouti en 2008 et la troisième version de ce document paraîtra en 2009. Pro Mente Sana recense également les données dans le but de compléter et maintenir à jour le site Internet www.grepsy.ch présentant en ligne le contenu de la brochure.

COMPTES 2008



FIDUCIAIRE PARINI

Anne-Marie PARINI

A l'Assemblée générale de
l'Association Romande **Pro Mente Sana**
Genève

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association Romande Pro Mente Sana, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité de l'association. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité de l'association est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisse (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêtés au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art 728 CO et art 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art 728 a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité de l'association.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi de l'excédent des produits sur les charges est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 23 avril 2009

FIDUCIAIRE PARINI
Anne-Marie Parini
(Nos registre 104517/502181)



Annexes :

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe.
Rapport de performance

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

(avec chiffres comparatifs 2007)

ACTIF	2008	2007
	<i>Frs</i>	<i>Frs</i>
ACTIFS CIRCULANTS		
Liquidités	82'254.34	57'588.40
Comptes de régularisation actif		
Charges payées d'avance	8'806.80	7'029.13
Produits à recevoir	8'020.35	11'169.15
Sous-total	16'827.15	18'198.28
Sous-total actifs circulants	99'081.49	75'786.68
ACTIFS IMMOBILISES		
Immobilisations corporelles	2.00	2.00
Immobilisations financières – dépôt garantie	8'739.40	8'704.65
Sous-total actifs immobilisés	8'741.40	8'706.65
TOTAL ACTIFS	107'822.89	84'493.33
PASSIF		
	2008	2007
	Frs	Frs
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		
Fonds pour projet GREPSY	20'021.16	51.11
Autre dettes – fournisseurs	0.00	4'223.70
Comptes de régularisation passif (charges à payer)	24'140.12	6'442.97
Sous-total	44'161.28	10'717.78
CAPITAL DE L'ORGANISATION		
Capital libre	61'475.55	44'533.28
Résultat de l'exercice	2'186.06	(13'057.73)
Fonds libre (provision générale)	0.00	30'000.00
Fonds pour publications	0.00	12'300.00
Sous-total	63'661.61	73'775.55
TOTAL PASSIFS	107'822.89	84'493.33

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2008

(avec budget 2008 et chiffres comparatifs 2007)

	2008	Budget 2008	2007
	Frs	Frs	Frs
PRODUITS			
Produits des aides financières			
Subventions des collectivités publiques	448'017.00	444'251.00	406'679.00
Dons et cotisations	10'630.00	7'500.00	9'673.00
<i>Sous-total</i>	<i>458'647.00</i>	<i>451'751.00</i>	<i>416.352.00</i>
Autres produits	10'775.05	12'000.00	15'683.10
TOTAL PRODUITS	469'422.05	463'751.00	432'035.10

CHARGES

Charges liées aux prestations fournies			
Frais de personnel	327'801.33	337.366.00	332'696.57
LUFEB	59'029.28	70'300.00	49'027.09
Autres charges d'exploitation	40'557.40	41'200.00	40'947.20
<i>Total intermédiaire</i>	<i>427'388.01</i>	<i>448'866.00</i>	<i>422.670.86</i>
Frais d'administration			
Charges d'exploitation	22'770.98	23'000.00	22'019.84
TOTAL CHARGES	450'158.99	471.866.00	444.690.70

Résultat intermédiaire I **19'263.06** **(8'115.00)** **(12'655.60)**

Résultat financier

Produits financiers	141.63	100.00	129.24
Charges financières	(134.93)	(400.00)	(531.37)
<i>Sous-total</i>	<i>6.70</i>	<i>(300.00)</i>	<i>(402.13)</i>

Autres résultats

Charges hors exploitation:			
Subvention 2007			
remboursée à Etat de Genève	(17'083.70)	0.00	0.00
	(17'083.70)	0.00	0.00

Résultat intermédiaire II **2'186.06** **(8'415.00)** **(13'057.73)**

Résultat des Fonds			
Dissolution pour publication	12'300.00	0.00	0.00
Utilisation fonds pour publication	(12'300.00)	0.00	0.00
<i>Sous-total</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

Résultat annuel I **2'186.06** **(8'415.00)** **(13'057.73)**

Prélèvement de Fonds libre (provision générale)	30'000.00	0.00	0.00
Attribution au capital libre (regroupement capital)	(30'000.00)	0.00	0.00

Résultat annuel II **2'186.06** **(8'415.00)** **(13'057.73)**

LES DÉTAILS DES CHARGES
AINSI QUE LES ANNEXES
SONT DISPONIBLES SUR DEMANDE.

TABEAU DE FINANCEMENT

	2008 Frs	2007 Frs
Résultat de l'exercice	2'186.06	-13'057.73
Ajustement pour :		
Amortissements	0.00	0.00
Augmentation / (diminution) de la provision pour publication	-12'300.00	0.00
Flux de fonds avant variation du fonds de roulement (capacité d'autofinancement)	-10'113.94	-13'057.73
(Augmentation) / diminution des charges payées d'avance	-1'777.67	-128.63
(Augmentation) / diminution des produits à recevoir	3'148.80	-11'140.15
Augmentation / (diminution) des fournisseurs	-4'223.70	1'181.80
Augmentation / (diminution) du fonds pour projet GREPSY	19'970.05	-37.00
Augmentation / (diminution) du passif de régularisation	17'697.15	-11'573.08
1 Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	24'700.69	-34'754.79
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations corporelles	0.00	0.00
Désinvestissement / (investissement) en immobilisations financières	-34.75	-39.00
+ 2 Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-34.75	-39.00
+ 3 Flux de fonds provenant de l'activité de financement	0.00	0.00
= Variation nette des disponibilités	24'665.94	-34'793.79
Soit :		
Existant final des disponibilités	82'254.34	57'588.40
./. Existant initial des disponibilités	-57'588.40	-92'382.19
= Variation des disponibilités Amélioration / (détérioration)	24'665.94	-34'793.79

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	Solde au 31.12.2007 Frs	Dotation 2008 Frs	Utilisation 2008 Frs	Solde au 31.12.2008 Frs
Capital de l'organisation				
Capital libre	31'475.55	2'186.06		
Attribution Fonds libres à capital libre		30'000.00		63'661.61
Fonds libres	30'000.00	0.00	-30'000.00	0.00
Fonds pour publications	12'300.00	0.00	-12'300.00	0.00
Total capital de l'organisation	73'775.55	32'186.06	-42'300.00	63'661.61

REMERCIEMENTS

Les activités de l'association romande Pro Mente Sana sont rendues possibles grâce au soutien de l'Office fédéral des assurances sociales et de l'Etat de Genève, Département de la solidarité et de l'emploi. Pro Mente Sana remercie également les communes, les fondations et les particuliers qui, par leurs dons, encouragent ses activités et montrent par là qu'ils apprécient les efforts entrepris en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques.

SECRÉTARIAT DE PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M^{me} Nathalie NARBEL, M.A.,
philosophe et historienne des religions

CONSEIL JURIDIQUE

M^{me} Shirin HATAM, LL.M.,
juriste, titulaire du brevet d'avocat

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

M^{me} Ariane ZINDER-JEHEBER, M.A.,
psychologue diplômée OSP

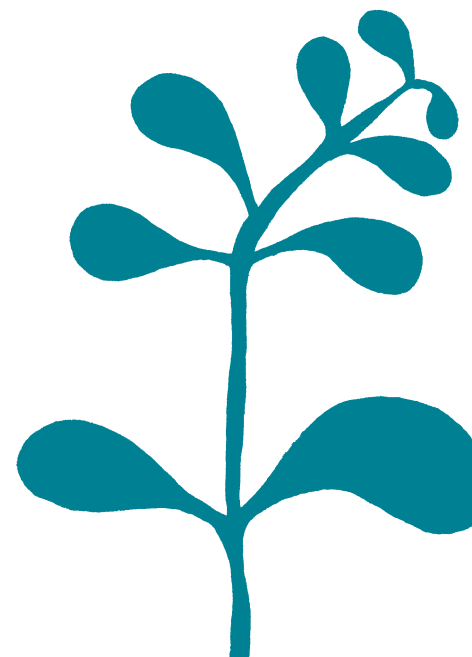
M^{me} Samia Richle, M.A. (contrat à durée déterminée),
psychologue clinicienne diplômée

ADMINISTRATION

M^{me} Catherine BRANDT,
secrétaire comptable

Association romande Pro MENTE SANA
Rue des Vollandes 40
1207 Genève
Tél. : 0840 0000 60 (tarif Local)
Fax : 022 718 78 49

E-mail : info@promentesana.org
www.promentesana.org
CP 17-126679-4



PRO MENTE SANA

Pro Mente Sana est une organisation qui défend les droits et les intérêts des malades psychiques. Elle propose un service de conseil téléphonique à l'intention des personnes concernées, des proches et des professionnels, portant sur des questions juridiques ou psychosociales, autour de la maladie psychique et de la santé mentale. Elle promeut et soutient l'entraide, informe et sensibilise le public et intervient dans les débats politiques et sociaux. Pro Mente Sana est la seule organisation à défendre globalement les droits et les intérêts des malades psychiques indépendamment de toute structure d'accueil et de soins.

Permanence téléphonique (lundi, mardi et jeudi de 10 h à 13 h)

gratuite et anonyme :

Conseil juridique : 0840 0000 61 (tarif local)

Conseil psychosocial : 0840 0000 62 (tarif local)

Pro Mente Sana
Rue des Vollandes 40
1207 Genève
Tél. : 0840 0000 60 (tarif Local)
Fax : 022 718 78 49

E-mail: info@promentesana.org
www.promentesana.org
CP 17-126679-4



pro mente sana

Avec le soutien de la République
et canton de Genève

Le label de qualité Zewo, attribué aux organisations d'utilité publique, garantit la transparence et l'utilisation scrupuleuse, efficace et économique des dons versés.